

Simulation de l'impact de l'Avenant 11 IQVIA-Pharmastat



Vous transmettez vos données à IQVIA-Pharmastat. Vous pouvez obtenir la **simulation pour votre entreprise de l'impact de l'avenant 11**.

Pour **télécharger votre simulation** :

Vous vous connectez sur votre compte avec vos codes habituels

1- Dans la barre de menu, cliquez sur la maison :



2- Descendez et cliquez sur le bouton rose

Vous obtenez votre simulation :

Les **estimations ont été réalisées** à partir des unités et ordonnances délivrées par votre officine entre le mois **d'octobre 2018 et septembre 2019**.

A partir de ces données, IQVIA a calculé la rémunération de ces quantités délivrées selon les différentes étapes de la réforme.

Simulation Impact de l'Avenant N°11											
Marge HT				Activité 2019		Activité 2019		Activité 2019		Activité 2019	
Liée au prix du médicament				Sans Avenant	Marge HT	Avec paramètre 2018	Marge HT	Impact	Observé	Marge HT	Impact
Total				141 K€	49%	147 K€	5,7 K€	50%	111 K€	-36,1 K€	34%
Honoraires				Dispensations	Montant HT	Marge HT	Impact	Impact	Impact	Impact	
Ordonnances ¹				45 307					0,5 €	22,7 K€	22,7 K€
Ordonnances Complexes ²				4 967	0,5 €	2,5 K€			0,5 €	2,5 K€	-1,0 K€
Patients : 0-3 ans ou 70 ans+ ³				14 684					0,5 €	7,3 K€	15,4 K€
Médicaments Spécifiques ⁴				17 744					-2,0 €	35,5 K€	26,6 K€
Honoraires à la boîte (HD / HG)				133 207	1€ / 2,70€	143,3 K€	1€ / 2,70€	143,3 K€	1€ / 2,70€	143,3 K€	143,3 K€
Total					146 K€	51%	146 K€	50%	211 K€	65,5 K€	66%
Rémunération Totale				287 K€		293 K€	5,7 K€	2,0%	322 K€	29,4 K€	10,0%
									344 K€	21,3 K€	6,6%

Sans réforme la rémunération de cette officine aurait été (avec les unités délivrées sur la période 10/2018-09/2019) de 287 K€

Avec les paramètres de marge de la première étape de la réforme (2018) , la rémunération de l'officine (avec les mêmes unités délivrées) aurait été de 293 K€, soit un gain de 5,7 K€ soit un gain de 2 %.

Avec les paramètres de la seconde étape de la réforme (2019), la rémunération de la période de référence est de 322 K€ soit un gain de 29,4 K€ par rapport à 2018 et de 35,1 par rapport à la rémunération de l'officine sans réforme, soit +12,2 %

Avec les paramètres de la troisième étape de la réforme (2020), la rémunération serait de 344 K€, soit une augmentation de 21,3 K€ (6,6 %). Si on compare par rapport à l'absence de réforme, le gain est de 57 K€ soit 19,7 %.

Cette simulation vous permet également de voir la proportion d'ordonnances comportant au moins 5 lignes, celles éligibles à l'honoraire lié à l'âge ainsi que celles éligibles à l'honoraire pour médicaments spécifiques.

Vous pourrez également voir que le poids marge/honoraires était en gros de 50/50 en 2017. En 2018, la part de marge a légèrement augmenté grâce à la réintroduction de la marge de 10 % sur la tranche 0-1,91 €. En 2019 l'application de la réforme des honoraires de dispensation a fait augmenter la part d'honoraires dans notre rémunération, et que cette part en encore augmentée avec les paramètres de 2020, faisant passer, en moyenne, la part d'honoraires à 75 % de la rémunération du réseau.

Vous pourrez ainsi vérifier si vous deviez être compensé par l'assurance maladie au titre de la clause de sauvegarde individuelle. Vous avez reçu un courrier de l'assurance maladie où seules 27 pharmacies ont été compensées :

Nature des contrats, options ou aides	Date	Quantité	Prix unitaire	Montant payé
LOT NUMERO : R00 GRAND REGIME : 01 CAISSE D'AFFILIATION				
Référence Assurance Maladie :				
REMU GARANTIE (PGC)	01/01/2018	1		
TOTAL LOT R00				0,00 EUR
				DATE DE REGLEMENT 13/11/2019

La simulation IQVIA vous permet de **vérifier l'impact de la réforme de l'avenant 11**, en prenant l'activité d'octobre 2018-septembre 2019, mais ne reflète pas la différence d'activité que votre officine a connu, puisque par définition, l'activité diffère d'une année sur l'autre.